

Questions fréquemment posées sur le Childcare P-EBT et le Childcare P-EBT d'été

Année scolaire 2020-2021 (le 3 juin 2021)

Q1 : Qu'est-ce que le Childcare P-EBT ?

A : Il s'agit d'une prestation alimentaire temporaire approuvée par le gouvernement fédéral pour aider les ménages ayant en charge des enfants de moins de 6 ans pendant la pandémie de COVID-19.

Q2 : Qui est éligible aux prestations du Childcare P-EBT ?

A : Les ménages du Vermont bénéficiant des prestations 3SquaresVT ayant des enfants de moins de six ans. Les prestations du ChildCare P-EBT seront versées aux ménages éligibles mensuellement d'octobre 2020 à juin 2021.

Q3 : Qu'est-ce que le Childcare P-EBT d'été ?

A : le Childcare P-EBT est une extension du même programme pendant l'été.

Q4 : Qui est éligible aux prestations du Childcare P-EBT d'été ?

A : Les ménages du Vermont bénéficiant des prestations 3SquaresVT ayant en charge des enfants de moins de six ans à tout moment pendant la période estivale (juillet et/ou août 2021) recevront la totalité des prestations Childcare d'été.

Q5 : À combien s'élèvent les allocations Childcare P-EBT ?

A : Les allocations Childcare P-EBT sont égales au taux hybride P-EBT scolaire qui est de 71,61 \$ par enfant et par mois pour la période allant d'octobre 2020 à février 2021. Les taux de mars à juin 2021 sont plus bas du fait de la baisse des taux de P-EBT scolaires, les écoles ayant fait davantage d'enseignement en personne au printemps :

- o mars 38,19 \$
- o avril 37,51 \$
- o mai 33,42 \$
- o juin 30,69 \$

Les enfants ayant droit aux allocations Childcare P-EBT recevront des paiements mensuels d'octobre 2020 à juin 2021, ou le dernier mois de l'inscription du ménage aux allocations 3SquaresVT, selon la date la plus proche.

Q6 : À combien s'élèvent les prestations Childcare P-EBT d'été ?

A : Le montant total des prestations Childcare P-EBT d'été est de 375 \$ par enfant. Contrairement aux prestations Childcare mensuelles régulières, les prestations P-EBT d'été sont des prestations forfaitaires unique qui couvre les mois d'été de juillet et d'août.

Q7 : Quand les allocations Childcare P-EBT et Childcare P-EBT d'été seront-elles versées ?

A : La première tranche d'allocations (pour la période allant d'octobre 2020 à mai 2021) sera versée fin juillet/début août 2021. Les allocations pour le mois de juin 2021 seront versées fin septembre 2021, conjointement aux allocations Childcare P-EBT. Ces dates peuvent être modifiées à tout moment. Veuillez continuer à consulter ce site pour des mises à jour.

Q8 : Comment savoir si mon ménage est éligible ?

A : Economic Services Division (ESD) déterminera si votre enfant est éligible, en fonction des critères cités plus haut. Si vous êtes éligible, vous recevrez une lettre de l'ESD expliquant comment et quand vous bénéficierez de ces prestations.

Q9 : Si nous sommes éligibles, comment recevrons-nous ces prestations ?

A : Les prestations Childcare P-EBT sont émises sur la carte EBT qui a été délivrée à votre ménage pour vos prestations 3SquaresVT.

Q10 : La garde de mon enfant est partagée entre deux ménages. Qui bénéficiera des prestations ?

A : Les prestations seront envoyées à l'adulte inscrit par ESD comme chef de famille auprès de 3SquaresVT.

Q11 : Que puis-je acheter avec ces prestations ?

A : Veuillez consulter la [liste des produits alimentaires admissibles](#) sur le site Web de l'USDA.

Q12 : Où puis-je utiliser ma carte EBT ?

A : Vous pouvez l'utiliser pour acheter de la nourriture à n'importe quel endroit qui accepte 3SquaresVT. Cela comprend les épiceries, les supermarchés, les commerces de proximité et de nombreux marchés fermiers du Vermont. Découvrez plus sur la [page Web EBT](#) du DCF.

Q13 : Je n'ai pas d'enfants à la garderie. Pourrais-je bénéficier de ces prestations ?

A : Oui. Tous les enfants de moins de six ans qui bénéficient des prestations 3SquaresVT sont éligibles.

Q14 : J'ai d'autres enfants âgés de plus de six ans. Sont-ils éligibles aux prestations du Childcare P-EBT ?

A : Non. Les prestations ne sont disponibles que pour les enfants qui bénéficient de 3SquaresVT et qui sont âgés de moins de six ans. Veuillez consulter la FAQ de l'école sur le P-EBT pour plus d'informations sur les prestations disponibles pour les enfants d'âge scolaire.

Q15 : Et si je ne souhaite pas bénéficier de ces prestations ?

A : La participation est volontaire. Si vous choisissez de ne pas participer, vous cessez d'utiliser les prestations supplémentaires fournis sur votre carte 3SquaresVT EBT.

Q16 : Les prestations P-EBT expireront-elles si elles ne sont pas consommées ?

A : Oui. Les prestations P-EBT expireront si la carte n'est pas utilisée dans les 274 jours.

Q17 : J'ai d'autres questions. Où puis-je en savoir plus ?

A : Allez sur <https://dcf.vermont.gov/esd/covid19/P-EBT> ou appelez le 1-800-479-6151, Option 7 pour plus d'informations.

